

RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'APPLE PEAK DE PEISEY-VALLANDRY

Course du 19 avril 2026

1 - Organisation

L'Apple Peak est une épreuve organisée par l'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry, en partenariat avec divers acteurs locaux. Cette compétition allie performance sportive et convivialité, rassemblant des passionnés de trail et de ski de randonnée dans un cadre naturel exceptionnel.

Contacts :

- Raphaël Villard (Resp. Animations/Événements) : 06 03 75 17 08 / raphael.villard@peisey-vallandry.com
- Sahra Ronc (Direction) : 06 22 80 98 55 / sr@peisey-vallandry.com

2 - Présentation de l'épreuve

L'Apple Peak est une course en binôme qui se compose d'un premier segment en trail et d'un second en ski de randonnée. Cette épreuve chronométrée permet d'établir un classement et de récompenser les meilleurs duos.

Le départ est donné à Landry, où les coureurs entament une montée exigeante en trail jusqu'à la station de Peisey-Vallandry. Là, sur le front de neige de Vallandry, ils passent le relais à leur coéquipier, qui poursuit l'ascension en ski de randonnée jusqu'au sommet de la télécabine Vallandry.

Cet événement s'adresse aux compétiteurs aguerris, mais aussi aux amateurs de défis souhaitant tester leurs capacités en binôme. L'esprit de l'Apple Peak repose sur l'endurance, l'entraide et le dépassement de soi dans un cadre montagnard d'exception.

3 - Épreuves et déroulé

L'épreuve se compose de deux sections :

- Trail : 3,5 km avec 750 m de dénivelé positif.
- Ski de randonnée : 2,5 km avec 600 m de dénivelé positif.

Programme de la journée

- 14h30 à 15h30 : dernières inscriptions sur la place du village (Landry)
- 15h30 à 16h00 : retrait des dossards sur la place du village (Landry)
- 16h30 : Départ de la course (trailers)
- Entre 17h00 et 18h00 : Relais des skieurs à Peisey-Vallandry, sur le front de neige de Vallandry.
- 19h30 : Arrivée des derniers concurrents au sommet de la télécabine Vallandry.
- 20h00 : Remise des prix et concert sur le front de neige de Vallandry jusqu'à 22h00.

Les participants disposent d'un délai maximum de 3 heures pour accomplir l'épreuve, réparti en 1h30 pour la section trail et 1h30 pour la section ski de randonnée. Si votre binôme trailer arrive après 18h pour le passage du relais, il est tout de même possible d'entamer le segment ski de randonnée, mais serez disqualifiés.

4 - Catégories autorisées

La compétition est ouverte aux binômes des catégories suivantes :

- Juniors (16*-20 ans)
- Espoirs (21-23 ans)
- Seniors (24-39 ans)
- Masters (40 ans et plus)

Les équipes peuvent être composées de participants du même sexe ou mixtes et de différentes tranches d'âge. *sous réserve d'une autorisation parentale.

5 - Classements et remise des prix

La remise des prix aura lieu à 20h00 sur le front de neige de Vallandry.

Les trois premiers duos des catégories suivantes seront récompensés et monteront sur le podium :

- Scratch Duo Femmes
- Scratch Duo Hommes
- Scratch Mixtes

De plus, des prix surprises seront révélés lors de la cérémonie.

6 - Inscriptions et tarifs

L'inscription est fixée à 40 € par binôme et comprend le dossard, le cadeau finisher, les ravitaillements, l'accès à la télécabine Vallandry pour les participants et accompagnants et l'accès aux animations et au concert.

Les inscriptions peuvent se faire en amont :

- En ligne sur la billetterie de peisey-vallandry.com.
- Dans les Offices de Tourisme de Peisey-Vallandry.

Les inscriptions peuvent se faire le jour J (sous réserve de places disponibles – se renseigner en Office de Tourisme ou sur les réseaux sociaux) :

- Au départ, à Landry, de 14h30 à 15h30. Le règlement se fera uniquement en espèces ou en chèque.

Attention : Les tarifs augmenteront lors des inscriptions le jour J, passant à 50 € par duo au lieu de 40 €.

7 - Certificat médical et licence

Les participants doivent fournir un des éléments suivants au moment de l'inscription :

- Une attestation de parcours prévention santé de moins de 3 mois.
OU
- Une licence FFA, FFTRI, FFME ou équivalent pour les licenciés.
OU
- Un certificat médical de moins d'un an attestant de l'aptitude à la pratique du trail et du ski de randonnée en compétition pour les non-licenciés.

8 - Matériel obligatoire

Chaque participant doit être équipé du matériel obligatoire suivant :

Pour le trail (coureur) :

- Une réserve d'eau d'au moins 500 ml.
- Un sifflet.
- Une couverture de survie.
- Un téléphone portable allumé et chargé avec le numéro de secours enregistré : 06 70 58 45 36 (secours trail – ASPS) et 06 20 98 76 74 ou 06 81 20 98 75 (secours ski de randonnée – ADS).
- Des chaussures de trail adaptées au terrain.
- Des vêtements en fonction des conditions météo (veste coupe-vent conseillée).
- Des bâtons (optionnel).

Pour le ski de randonnée (skieur) :

- Une réserve d'eau d'au moins 500 ml.
- Un sifflet.
- Une couverture de survie.
- Un téléphone portable allumé et chargé avec le numéro de secours enregistré : 06 70 58 45 36 (secours trail – ASPS) et 06 20 98 76 74 ou 06 81 20 98 75 (secours ski de randonnée – ADS).
- Des skis de randonnée avec peaux de phoque.
- Des chaussures de ski de randonnée.
- Des bâtons adaptés.
- Des vêtements en fonction des conditions météo (veste coupe-vent conseillée).
- Une lampe frontale (optionnel).

9 - Ravitaillements

Deux points de ravitaillement seront disponibles :

- À Peisey-Vallandry, sur le front de neige de Vallandry.
- Au sommet de la télécabine Vallandry.

Les ravitaillements proposeront des boissons froides/chaudes, de la soupe, de la charcuterie, du fromage, des barres énergétiques, du chocolat, des fruits frais/secs...

10 - Rétractation et transfert de dossard

Les dossards peuvent être cédés à un autre participant jusqu'au vendredi 17 avril 2026 à 16h30 en contactant l'organisation, soit 48h à l'avance. Tout transfert non autorisé entraînera la disqualification.

11 - Barrières horaires et abandons

- **18h00** : Barrière horaire au front de neige de Vallandry pour les coureurs.
- **19h30** : Barrière horaire au sommet de la télécabine Vallandry pour les skieurs.

Tout participant ne respectant pas les horaires impartis devra mettre fin à sa course et remettre son dossard au front de neige de Vallandry. Son binôme ne pourra pas figurer au classement et aucun remboursement ne sera accordé. En cas d'abandon, il est impératif d'en informer un signaleur, un secouriste ou un membre de l'organisation. Les concurrents souhaitant poursuivre au-delà de la barrière horaire le feront en dehors de la compétition et sous leur propre responsabilité. À noter : la dernière descente de la télécabine Vallandry est programmée à 19h55.

12 - Protection de l'environnement

L'événement s'engage à respecter l'environnement. Il est interdit de jeter des déchets hors des zones prévues. Tout manquement entraînera une disqualification immédiate.

13 - Sécurité et assistance

Des signaleurs, une équipe de secours et des pisteurs seront présents sur le parcours. Tout participant est tenu de porter assistance à un concurrent en difficulté.

Numéro des secours :

- 06 70 58 45 36 (secours trail – ASPS).
- 06 20 98 76 74 ou 06 81 20 98 75 (secours ski de randonnée – ADS).

14 - Conditions météorologiques et annulation

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, les concurrents pourront être inscrits pour l'édition suivante ou être remboursés. En dehors de ce contexte d'annulation, aucune demande de remboursement ne pourra être faite. Les échanges de dossard sont possibles à condition que le nouveau duo ait fourni les documents nécessaires dans les temps (cf. points 7 et 10).

15 – Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration survenant durant l'événement. Les accompagnateurs sont tenus responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

L'organisation est couverte par son assurance en matière de responsabilité civile.

Les participants licenciés bénéficient des garanties associées à leur licence en cours de validité. Attention : les non-licenciés doivent souscrire leur propre assurance individuelle accident. En cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, etc.) ou de dommages corporels, les frais engagés seront à la charge du participant s'il ne dispose pas d'une couverture adaptée.

Chaque participant engage sa responsabilité pleine et entière en prenant le départ de la course et renonce à tout recours contre les organisateurs, quelle que soit la nature du dommage subi ou causé.

16 - Mise hors course

Motifs d'élimination :

- Absence ou falsification de dossard.
- Non-respect du matériel obligatoire.
- Non-respect de l'itinéraire.
- Pollution et dégradation du site.
- Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes.
- Non-respect des barrières horaires.
- Comportement irrespectueux ou dangereux envers les signaleurs, l'organisateur, les spectateurs ou les secouristes.

17 – Règlement des litiges

Un jury, composé à parts égales de représentants de l'organisation et de concurrents tirés au sort, sera chargé d'examiner les réclamations ainsi que les litiges signalés par les participants ou l'organisation. Il disposera de toute autorité pour ajuster le temps chronométré, à la hausse ou à la baisse, et pourra, en dernier recours, prononcer la disqualification d'un duo en cas de manquement grave.

18 - Modification du règlement

L'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires si nécessaire. Il est de la responsabilité des participants de consulter le règlement la veille de la course afin de prendre connaissance des éventuelles modifications. Chaque duo devra également s'assurer de vérifier les dernières mises à jour lors du retrait de son dossard.

19 - Droit à l'image et protection des données

En participant à l'Apple Peak, les concurrents acceptent que leur image puisse être utilisée par l'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry, ses partenaires et la presse sur divers supports.

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement par l'Office de Tourisme de Peisey-Vallandry pour informer les participants sur l'Apple Peak ou d'autres événements locaux. Elles sont conservées pendant cinq ans. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement de ses données. Toute demande peut être adressée à communication@peisey-vallandry.com, et un recours auprès d'une autorité de contrôle est possible en cas de litige.

20 - Acceptation du règlement

L'inscription à l'Apple Peak implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.